

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC
- Code du produit: 07302
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
MOTIP DUPLI B.V.
Wolframweg 2
NL- 8471 XC Wolvega
Pays-Bas
Tel: +31 (0)561 694400
Fax: +31 (0)561 694411
e-mail info@nl.motipdupli.com
- Service chargé des renseignements: QHSE Department
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+31 (0)561-694400 (09:00h - 17:00h)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

- R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
Attention! Récipient sous pression.
A des effets narcotisants.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS09

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone
solvant naphtha aromatique léger (pétrole)

• Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

• Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

*

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle  F+ R12  Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	25-50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx	acétone  Xi R36  F R11 R66-67  Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-25%
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx	solvant naphta aromatique léger (pétrole)  Xn R65  Xi R37  N R51/53 R10-66-67  Flam. Liq. 3, H226  Asp. Tox. 1, H304  Aquatic Chronic 2, H411  STOT SE 3, H335-H336	12,5-20%
CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3 Numéro index: 030-001-01-9 Reg.nr.: 01-2119467174-37-xxxx	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)  N R50/53  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	5-10%
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3 Numéro index: 013-001-00-6 Reg.nr.: 01-2119529243-45-xxxx	aluminium en poudre (pyrophorique)  F R15-17  Pyr. Sol. 1, H250; Water-react. 2, H261	2,5-5%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène  Xn R20/21  Xi R38 R10  Flam. Liq. 3, H226  Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	2,5-5%
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3 Numéro index: 649-327-00-6	naphta lourd (pétrole), hydrotraité  Xn R65  Asp. Tox. 1, H304	1-2,5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 Reg.nr.: 01-2119463881-32-xxxx	oxyde de zinc  N R50/53  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,1-1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

Nom du produit: **MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC**

(suite de la page 4)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

67-64-1 acétone

VME Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppmValeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

1330-20-7 xylène

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.· **Protection des mains:** Pas nécessaire.· **Matériau des gants:** Pas nécessaire.· **Temps de pénétration du matériau des gants:** Pas nécessaire.· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Aérosol

Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'éclair < 0 °C

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.· **Température d'inflammation:** 240 °C· **Température de décomposition:** Non déterminé.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC

(suite de la page 5)

· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	26,2 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	4000 hPa
· Densité à 20 °C:	0,828 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	82,8 %
· EU-VOC:	685,7 g/l
· EU-VOC in %:	82,81 %
· Teneur en substances solides:	24,8 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC50 / 4 h	308 mg/m ³ (rat)
-------------	------------	-----------------------------

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	39 mg/m ³ (rat)

64742-95-6 solvant naphtha aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	3592 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>3160 mg/kg (lapin) (OECD402)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC

(suite de la page 6)

Inhalatoire	LC50 / 4 h	>6193 mg/m3 (rat)
1330-20-7 xylène		
Oral	LD50	3523 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	22,1 mg/m3 (rat)
64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
Oral	LD50	>15000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>2,8 mg/m3 (rat)
1314-13-2 oxyde de zinc		
Oral	LD50	7950 mg/kg (souris)
Inhalatoire	LC50	2500 mg/m3 (souris)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

115-10-6 oxyde de diméthyle		
EC50 / 48 h		>4000 mg/l (daphnia magna)
67-64-1 acétone		
EC50 / 48 h		8800 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 48 h		2262 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h (statique)		5540 mg/l (fish)
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
EC50 / 24 h		150 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 48 h		7,4 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h		3,77 mg/l (fish)
7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)		
EC50 / 48 h		2,8 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h		0,57 mg/l (daphnia magna)
1330-20-7 xylène		
EC50 / 48 h		7,4 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h		13,5 mg/l (fish)
1314-13-2 oxyde de zinc		
LC50		2,5 mg/l (souris)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC

(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 - Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 - Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 - Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
 - Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** AEROSOLS (zinc powder -zinc dust (stabilized), Solvent naphtha (petroleum), light arom.), MARINE POLLUTANT
- **IATA** AEROSOLS, inflammable
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- 

- **Classe** 2 5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1
- **IMDG**
- 

- **Class** 2.1

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC

(suite de la page 8)

· Label	2.1
· IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	Attention: Gaz. - F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 D
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

*

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015

Numéro de version 70

Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP INDUSTRIE PEINTURE ALU-ZINC

(suite de la page 9)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.
 H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
 R11 Facilement inflammable.
 R12 Extrêmement inflammable.
 R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
 R17 Spontanément inflammable à l'air.
 R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R37 Irritant pour les voies respiratoires.
 R38 Irritant pour la peau.
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

• **Service établissant la fiche technique:** R&D legislation and regulatory advisor

• **Contact:** Mr. K. Smedeman

• **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1
 Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
 Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
 Pyr. Sol. 1: Pyrophoric Solids, Hazard Category 1
 Water-react. 2: Substances and Mixtures which, in contact with water, emit flammable gases, Hazard Category 2
 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
 Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**